

RAPPORT N° 91/1-41
au Conseil Municipal

OBJET

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

Par délibération du 24 juin 1989, vous avez créé la Régie Marchés et Droits de Places.

Conformément aux dispositions du Code des Communes d'une part, et du Règlement Intérieur de la Régie d'autre part, celle-ci est administrée par un Conseil d'Exploitation et un Directeur.

Le Conseil d'Exploitation est composé de quinze membres nommés par le Conseil Municipal pour une durée de un an.

Le mandat des membres actuels arrivant à expiration, il s'avère nécessaire de renouveler la composition de cette instance.

Je vous demande donc de désigner les nouveaux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Places dont la liste actuelle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-41
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-41 du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Désigne Rémy MASSAIN (Adjoint) et Yasmina HATIA (Conseillère Municipale) pour procéder au dépouillement des suffrages.

ARTICLE 2

Désigne les cinq élus municipaux appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Places, par vote à bulletins secrets.

* Nombre total de bulletins	_____	37
* Bulletin blanc	_____	1
* Suffrages exprimés	_____	36
	- Jules RAUX _____	34
	- Patrick VERGUIN _____	32
	- René LIN-TENG-SHEE _____	36
	- Serge CAZANOVE _____	36
	- Marc GERARD _____	32

ARTICLE 3

A l'UNANIMITE, désigne deux représentants de l'Administration (a), deux personnalités choisies en fonction de leur compétence (b), et six représentants des usagers (c) également appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Places.

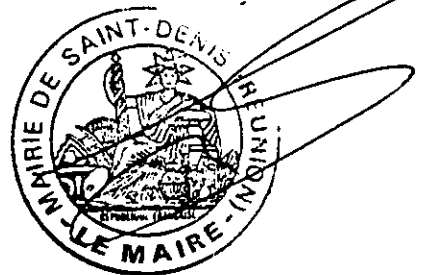
- (a) - Directeur des Services Vétérinaires
- Directeur de la Concurrence,
de la Consommation et de la Répression de Fraudes,

- (b) - Aude PALANT VERGOZ,
- Alain PIGNOLET,

- (c)
- Guy Emile FOULLON et Marc JUILLEROT (Petit Marché),
 - Lydie SORNOM (Grand Marché),
 - Serge PANECHOU (Marché de Sainte-Clotilde),
 - Jean-Yves GAUDENS (camion-bar),
 - Jean-Pierre COUTIN (forain).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



LE MAIRE : Rapport n° 41. Rapporteur : Jules RAUX.

M. RAUX J. : Il s'agit du renouvellement du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Places.

Sont candidats, pour le Conseil Municipal :

- Jules RAUX,
- Patrick VERGUIN,
- René LIN-TENG-SHEE (qui remplace Michel TAMAYA),
- Serge CAZANOVE,
- Marc GERARD, membre de l'opposition ;

deux représentants de l'Administration :

- le Directeur des Services Vétérinaires,
- le Directeur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;

deux personnalités choisies en fonction de leur compétence :

- Aude PALANT VERGOZ,
- Alain PIGNOLET ;

six représentants des usagers :

- Guy Emile FOULLON (Petit Marché),
- Marc JUILLEROT (Petit Marché),
- Lydie SORNOM (Grand Marché),
- Serge PANECHOU (Marché de Sainte-Clotilde),
- Jean-Yves GAUDENS (camion-bar),
- Jean-Pierre COUTIN (forain).

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.

N.B. Vote après délibération
sur les Rapports n° 91/1-42 et 40.

LE MAIRE : Nous allons voter également pour désigner les membres du
Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Places.

Déroulement du vote. Collecte des bulletins.

M. MASSAIN R. : Les résultats sont les suivants :

-	Votants	37,
-	bulletin blanc	1,
-	suffrages exprimés	36 ;
-	Jules RAUX	34 voix,
-	Patrick VERGUIN	32 voix,
-	René LIN-TENG-SHEE	36 voix,
-	Serge CAZANOVE	36 voix,
-	Marc GERARD	32 voix.

LE MAIRE : Il s'agissait du vote pour les Conseillers Municipaux. Les
autres membres sont désignés déjà.